

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique***Transcription non éditée***792<sup>e</sup>** séance

Vendredi 27 mars 2009, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. V. KOPAL (République tchèque)*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour de nouveau à tous. Mesdames et Messieurs, je déclare maintenant ouverte la 792<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais tout d'abord vous présenter notre programme de travail pour la session de cette après-midi. Nous poursuivons l'examen du point 8, "Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", et nous poursuivons également l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial".

Nous nous pencherons sur le point 10, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Nous nous pencherons également sur le point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Y a-t-il des questions, des commentaires concernant cette proposition de programme ? Je n'en vois pas.

**Débat général** (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les représentants, avant de passer à l'examen de nos points pour cette après-midi, je voudrais vous informer que j'ai reçu une demande d'une

délégation qui souhaiterait faire une déclaration au titre du point 3, "Débat général". Avec votre aimable permission, je voudrais inviter le distingué délégué de l'Arabie saoudite à faire sa déclaration. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai le plaisir de l'Arabie saoudite de vous voir présider ces réunions. J'approuve tous les efforts que vous déployez ainsi que tous ceux qui vous entourent et travaillent avec vous, et je suis certain que grâce à votre expérience et à votre direction fructueuse, nous allons, si Dieu veut, réaliser tous les résultats auxquels nous tendons. J'exprime ici toute la coopération de mon pays avec vous. J'aimerais aussi remercier Mme Mazlan Othman ainsi que tous les fonctionnaires dans le Bureau pour cet effort qu'ils déploient pour préparer nos réunions, et je lui souhaite le plein succès.

Monsieur le Président, j'aimerais dire tout d'abord que l'Arabie saoudite a approuvé le Traité sur les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. Actuellement, nous étudions les trois accords restant en vue de leur ratification dans un proche avenir. Le développement permanent dans les activités des États dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes, implique l'engagement des États à ne pas mettre des objets ou des armes nucléaires ou autres armes de destruction dans l'orbite. Je demande à tous les États et aux États développés surtout qui exercent

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



une activité dans le domaine de la Lune et les autres corps célestes, de signer et ratifier rapidement les accords régissant leurs activités sur la Lune et les autres corps célestes, afin que les autres pays soient encouragés à signer et à ratifier ces accords.

L'Arabie saoudite a enregistré les 12 satellites qui ont été lancés entre 2005 et 2008, appliquant ainsi les règles internationales. Nous avons envoyé toutes les informations nécessaires au Bureau des affaires spatiales à Vienne.

En ce qui concerne le droit spatial, nous avons contacté le Ministère de l'éducation supérieure et lui avons demandé de prêter une attention particulière à ce sujet et d'enseigner ce droit dans les 18 facultés en Arabie saoudite, ainsi que d'envoyer les étudiants dans les facultés spécialisées aux niveaux régional et universel. Nous leur avons aussi demandé de tenir des conférences et de mettre la base d'une information à ce sujet.

Monsieur le Président, la délégation de mon pays demande à ce Comité de poursuivre la définition et la délimitation de l'espace. Il est nécessaire de sauvegarder la sécurité de l'espace extra-atmosphérique sans armement aucun.

En ce qui concerne l'espace géostationnaire qui constitue une ressource naturelle limitée à importance stratégique menacée par la saturation et en foi de quoi nous pensons qu'il faut utiliser cette orbite d'une façon raisonnable et sans ségrégation entre les pays quelles que soient leurs capacités techniques, afin de pouvoir profiter de cette orbite dans des conditions équitables et en tenant compte des besoins des pays en développement.

La délégation de mon pays invite à suivre un équilibre entre l'utilisation commerciale de l'orbite et des satellites géostationnaires, vu que tous les systèmes mondiaux INTELSAT, INMARSAT, INTERSPOUTNIK, forment des compagnies privées sous l'ingérence de certains pays. Il y a aussi un amalgame entre ces systèmes commerciaux. Leur nature initiale en tant que systèmes gouvernementaux a donc changé. C'est pourquoi le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en coopération avec l'UIT, observateur dans ce Comité même, doivent présenter des propositions qui permettent aux pays en développement de profiter de ces ressources d'une façon équitable, et ce pendant la Conférence de l'UIT qui se tiendra à Genève en 2011. Cette proposition est compatible avec le mandat de l'UIT. L'orbite géostationnaire doit être utilisée uniquement dans des objectifs pacifiques.

Monsieur le Président, concernant les débris spatiaux nous devons leur allouer plus d'attention, surtout à la suite de l'accident survenu en février 2008 entre deux satellites, ainsi que la destruction

de certains satellites à partir de fusées lancées de la Terre. Nous encourageons et appuyons toutes les études faites par le Canada dans ce domaine, par le Canada et l'Allemagne dans ce domaine. Nous espérons coopérer avec ces pays dans ce même domaine.

Monsieur le Président, la délégation de mon pays a écouté avec beaucoup d'attention tous les précédents orateurs qui nous ont précédés. Nous les remercions tous ainsi que les délégations ici présentes et nous leur souhaitons le plein succès de ces travaux. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci infiniment, Monsieur, pour votre intervention au titre du point 3, "Débat général". Vous avez mentionné au début de votre intervention la bonne nouvelle, la ratification du Traité sur l'espace extra-atmosphérique et la Convention sur la responsabilité par votre pays. Nous avons également pris note du fait que vous étudiez et examinez les autres traités pour les ratifier. Vous en avez appelé aux autres pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Vous avez également pris note des lancements de satellites et du lancement récent d'un satellite par votre pays, et vous avez également fourni des informations par le secrétaire général et par son intermédiaire au Bureau des affaires spatiales.

Vous avez pris position en ce qui concerne différentes questions qui sont examinées ici. Vous avez détaillé la question de l'orbite des satellites géostationnaire. Vous avez également fait mention que cette orbite devait être exclusivement utilisée à des fins pacifiques et qu'un équilibre devait être maintenu entre les différents utilisateurs de cette région très importante de l'espace. Vous avez également suggéré que le Comité et l'Union internationale des télécommunications devraient faire des propositions afin que tous les pays puissent tirer profit de ces ressources, en particulier les pays en développement. Vous avez également parlé des débris spatiaux.

Je voudrais vous remercier également pour les aimables propos que vous avez adressés au Directeur du Bureau des affaires spatiales ainsi qu'à tous les membres de ce Bureau et ainsi qu'à la Présidente. Je vous remercie à nouveau de votre intervention.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas d'autre demande de prise de parole. Aucun orateur ne figure sur ma liste au titre du point 3, "Débat général".

**Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention**

**relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Par conséquent, nous passons à l'examen du point 8, "Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Je n'ai pas de délégation qui ait demandé la parole. Je n'ai pas non plus de demande de prise de parole de la part des observateurs au titre de ce point. Y a-t-il une délégation qui souhaiterait prendre la parole ? Y a-t-il un observateur qui voudrait intervenir au titre de ce point ? Bien sûr, nous continuerons nos débats lundi prochain.

**Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial** (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: À moins qu'une autre délégation ne désire intervenir sur cette question à la présente réunion de notre Comité, je vais poursuivre et passer maintenant au point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". J'ai trois orateurs inscrits au titre de ce point de l'ordre du jour. Le premier est le distingué représentant des États-Unis d'Amérique. Pardon, pardon. Je n'avais pas vu. En fait, le premier orateur inscrit est le représentant du Nigeria. Je suis désolé, vous figurez avec des couleurs différents, Nigeria est écrit en noir, les noms des autres pays sont écrits en couleur, donc je ne vous avais pas vu. Je présente mes excuses au représentant des États-Unis et je donne la parole au représentant du Nigeria.

**M. A. OTEPOLA** (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Le Nigeria apprécie le travail du Sous-Comité, en particulier le rôle qu'il joue et la contribution importante qu'il fait au développement du droit international et aussi pour assurer les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ceci reconnaît la nécessité d'une interprétation universelle des questions juridiques relatives à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. C'est ainsi que le Sous-Comité, à sa quarante-septième session en 2008 s'est penché pour la première fois sur le renforcement des capacités en droit spatial. Il en a fait un point unique à son ordre du jour, attestant ainsi de la nécessité de comprendre de façon approfondie les incidences juridiques de nos activités dans l'espace extra-atmosphérique, et ceci valant pour tous les États membres.

Lors de sa cinquante et unième session en 2008, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a donné pour mandat à ce Sous-Comité d'examiner la possibilité de

mettre au point un curriculum pour un cours de droit spatial fondamental qui puisse être utilisé en particulier dans l'intérêt des pays en développement, en lançant des études de droit spatial, le cas échéant, dans le cadre des activités des centres régionaux pour la formation technique et scientifique en matière d'espace dans le cadre des Nations Unies. Nous sommes satisfaits du travail fait par le Bureau des affaires concernant l'espace extra-atmosphérique, et le premier programme d'éducation sous forme de projet présenté dans le document A/AC.105/C.2/2009/CRP.5 par le groupe d'experts est un pas en avant intéressant dans ce sens.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par les membres du groupe d'experts. La tâche du Comité consiste à traduire nos vœux en actions, à encourager les institutions appropriées et les entités comprenant les États membres et les organisations intergouvernementales à appuyer cet effort, et à ouvrir davantage les possibilités d'acquérir des connaissances et des capacités en droit spatial.

Monsieur le Président, au cours de la quarante-septième session du Sous-Comité en 2008, lorsque le Directeur de l'OOSA a abordé ce sujet, les centres régionaux pour les sciences spatiales et l'éducation technique affiliés aux Nations Unies ont été définis comme base éventuelle pour la formation fondamentale en droit spatial pour les pays en développement.

Des rapports et observations des États membres présentés l'année dernière à propos de ces centres, découle la nécessité d'apporter un appui approprié à leurs activités, sous forme de ressources matérielles, et si on veut vraiment les utiliser, il y a toujours la possibilité d'en faire un centre viable pour la formation des capacités en droit spatial. Cependant, alors que cet effort est louable et souhaitable, en particulier pour les jeunes professionnels qui désirent poursuivre leur formation en droit spatial, il est tout aussi essentiel de mener une politique délibérée visant à créer des centres de formation approfondie ou des experts en droit spatial venant, en particulier, des pays en développement, puissent être formés pour s'attaquer aux graves défis que représentent ces questions ayant des incidences juridiques dans l'espace extra-atmosphérique.

Aborder ces questions, comprendre les aspects juridiques liés aux sujets spécifiques tels que les débris spatiaux, la responsabilité en matière de dommages causés par des objets spatiaux, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, etc., tout ceci exige une compréhension très approfondie du droit spatial. À cette fin, des recommandations telles que créer un programme de bourse ou des possibilités de formation avec des

organisations et des institutions travaillant dans des domaines connexes, devraient être examinées d'un œil favorable pour adoption et mise en œuvre.

Au niveau national, nous nous proposons de faire en sorte que nos universités introduisent des modules sur le droit aérien et le droit spatial dans leurs cours de droit international ce qui donnerait la possibilité à des jeunes de consacrer leur attention à davantage de travail dans le domaine du droit spatial.

Nous reconnaissons les difficultés que rencontre le Bureau des affaires touchant à l'espace extra-atmosphérique pour la mise en œuvre des conclusions et des décisions du Sous-Comité étant donné la coupe de 2% effectuée dans le budget de tous les organes et institutions des Nations Unies avant 2010, mais nous demandons instamment au Bureau de trouver des moyens nouveaux et novateurs surtout d'assurer que ce programme ne souffre pas de cet état de chose et ne connaisse pas une mort prématurée. Il est temps de renforcer et d'approfondir les capacités en matière de droit spatial, notamment dans les pays en développement pour que tous comprennent mieux les incidences juridiques de nos activités dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Nigeria demande également que ce point reste à l'ordre du jour du Sous-Comité jusqu'au moment où les objectifs mentionnés auront été atteints. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Nigeria de sa déclaration sur le point 9 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Vous avez constaté, Monsieur, que le Sous-Comité juridique nous avait confié la tâche de nous pencher de plus près sur ces questions, en particulier sur la possibilité d'améliorer la formation en droit spatial dans l'intérêt tout particulier des pays en développement en lançant des études et des programmes selon que de besoin. Vous avez parlé également de centres régionaux qui pourraient et devraient jouer un rôle particulièrement important dans cette entreprise. Mais vous avez aussi attiré notre attention sur le fait que pour traduire nos vœux pieux en actions, il restait encore beaucoup à faire.

Vous avez parlé également du travail des centres régionaux pour la science, la technique et l'éducation en droit spatial. Vous avez parlé des Nations Unies qui pourraient créer des centres particuliers pour assurer la formation dans les pays en développement, et vous avez lancé une mise en garde en disant également que l'on manquait d'appuis suffisants pour leurs activités actuellement compte tenu des ressources disponibles. Puis, vous

avez ajouté qu'au niveau national, le Nigeria avait l'intention d'engager ses universités à introduire des études particulières sur le droit spatial dans leurs cours et dans leurs programmes. Et enfin, vous avez dit que compte tenu des difficultés financières actuelles des Nations Unies, le Bureau devrait s'efforcer de trouver le moyen d'assurer que son programme ne connaisse pas une mort prématurée. Et enfin, vous avez proposé que cette question reste à l'ordre du jour du Sous-Comité jusqu'au moment où les objectifs fixés auraient été atteints. Je vous remercie de votre déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est un plaisir de parler du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. D'abord, je voudrais vous parler des activités d'enseignement, je crois que c'est très important pour que les gens sachent où ils peuvent se rendre pour apprendre les rudiments du droit spatial et nous pensons que c'est particulièrement utile par conséquent d'y attacher de l'importance et de l'attention. Nous aimerions aussi nous féliciter que l'on ait mené à bien le projet sur le droit spatial, remercie les experts et tous ceux qui ont contribué à ce travail important dans le monde entier.

Je voudrais aussi vous parler de ce que nous faisons en matière d'enseignement formel pour le droit spatial aux États-Unis. Plusieurs facultés juridiques aux États-Unis enseignent ce droit spatial, près de 10 % des classes y sont consacrées. Il y a deux programmes principaux consacrés au droit spatial, le Centre national pour la télédétection, le droit aérien et spatial de la Faculté de droit du Mississippi qui sert des objectifs importants et contribue à tout ce qui se fait en matière de télédétection et d'activités dans ce domaine. Le Centre offre beaucoup de cours sur l'air, l'espace, la télédétection et il publie également le journal le plus ancien et le plus important en la matière, le Journal du droit spatial, et a donné le premier certificat d'étude de télédétection, droit aérien et spatial.

Il y a un autre programme qui est celui de l'Université du Collège de droit du Nebraska et du Collège, également, des télécoms où l'on étudie à la fois le droit spatial et les télécommunications. En outre, l'Université du Nebraska offre des diplômes en droit spatial et relatifs aux télécommunications pour les non juristes, et un diplôme beaucoup plus classique et beaucoup plus traditionnel concernant la spécialisation en droit spatial et les télécommunications.

Il y a également d'autres programmes. Je citerais notamment celui de l'Université de Webster qui offre maintenant un cours de politique et de droit spatial ; un cours de droit des acquisitions des systèmes spatiaux également, dans le cadre de sa maîtrise sur la gestion des opérations des systèmes spatiaux. Deuxièmement, des instituts tels que l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique, la Société spatiale nationale, la Société astronautique américaine, la Fondation de l'espace, existent et donnent des possibilités. En outre, l'Association du Barreau américain a organisé un forum qui se tient deux fois par an sur le droit spatial. Il y a également des concours écrits et des programmes avec des simulations de procès.

En ce qui concerne le renforcement des capacités pour les pays en développement, les représentants du gouvernement et les professeurs de droit ont eu la joie de participer à des ateliers patronnés par le Bureau des Nations Unies des questions intéressant l'espace extra-atmosphérique, efforts qui nous paraissent être des contributions extrêmement importantes pour le renforcement des capacités dans ce domaine. À notre avis, un tel point à l'ordre du jour est l'exemple de la façon dont le Sous-Comité peut lui-même contribuer à l'élaboration des capacités. Les pays ayant des régimes juridiques effectifs dans le domaine du droit spatial peuvent donner à d'autres pays des exemples concrets qui devraient également leur permettre de renforcer leurs capacités dans ce domaine. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration sur le point 9 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Vous avez fait rapport sur le système formel d'enseignement américain en la matière.

Vous avez mentionné deux programmes consacrés aux États-Unis au droit spatial, à savoir le Centre national de télédétection et l'Université du Mississippi avec sa Faculté de droit. Vous avez parlé également du programme de l'Université du Nebraska concernant le droit spatial et le droit en matière de télécommunications. Vous avez parlé de différents diplômes, de maîtrises qui différaient quelque peu de ce que l'on faisait auparavant en présentant ensemble le droit aérien et le droit spatial. Vous avez dit par ailleurs que d'autres programmes existaient puisque l'on avait ajouté le droit spatial au catalogue des lois existantes. Vous avez dit également que des ateliers étaient organisés par des organisations professionnelles aux États-Unis et vous avez énuméré toutes ces organisations.

Concernant le renforcement des capacités dans les pays en développement, vous nous avez dit que les fonctionnaires du Gouvernement américain et d'autres personnes éminentes dans ce domaine avaient participé à des cours et avaient également offert des bourses. En effet, des spécialistes américains ont participé aux ateliers organisés sur le droit spatial par les Nations Unies. Vous avez aussi attiré notre attention sur le fait qu'à votre avis, le point de l'ordre du jour consacré au droit spatial était un exemple de la façon dont ce Comité pouvait par lui-même contribuer considérablement au renforcement des capacités. Je vous remercie beaucoup de cette intervention, Monsieur.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du sud.

**Mme L. JOYCE** (Afrique du sud) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le Sous-Comité se souviendra que l'Afrique du sud avait proposé le point 9 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", à la suite d'un colloque extrêmement utile sur le renforcement des capacités en droit spatial qui avait été présenté par le CSL et l'IISL au Sous-Comité juridique en 2007.

L'une des raisons qui avait poussé la délégation sud-africaine à proposer ce point était qu'aucune mention n'avait été faite pendant ce colloque de quelque programme que ce soit de renforcement des capacités en droit spatial en Afrique. Après les délibérations sur ce point au cours de la réunion du Sous-Comité de l'an dernier, le Sous-Comité a décidé de conserver ce point de l'ordre du jour qui est un point en lui-même, à l'ordre du jour de cette année. À la suite d'un accord écrasant de la part des délégations et en particulier des délégations des pays en développement qui estiment qu'il y a un besoin urgent d'encourager et de renforcer la coopération et l'assistance à offrir aux pays en développement dans le domaine du droit spatial.

Monsieur le Président, nous sommes très satisfaits des progrès faits en ce qui concerne l'initiative du Bureau des affaires spatiales en organisant une réunion d'experts pour développer un programme en droit spatial. Nous attendons avec impatience de recevoir le projet final et tenons à répéter notre appel. Il ne faudrait pas que cette initiative se limite aux seuls centres régionaux. Il faudrait également que ce soit développé de façon à inclure un cours général auquel tous puissent assister en droit spatial.

Pour notre part, notre Conseil pour l'espace extra-atmosphérique a créé un Comité de sensibilisation qui a commencé les discussions avec

les facultés de droit sud-africaines pour incorporer un cours d'introduction sur le droit aérien et le droit spatial. En même temps, le Département du commerce et de l'industrie ainsi que le principal département dans le domaine de l'espace, a organisé un colloque récemment en coopération avec les facultés de droit, des universités du Limpopo et de Venda, au cours duquel on a mis l'accent sur l'encouragement à donner au droit aérien spatial dans ce domaine. Nous espérons poursuivre cette initiative dans d'autres facultés de droit également.

Pendant la déclaration faite par le Directeur de l'OOSA sur ce que faisait le Bureau, le Dr Othman a informé le Sous-Comité que le Bureau ne serait peut-être pas en mesure de mettre en œuvre toutes ces activités en raison d'une coupe budgétaire devant se tenir au début de 2010, ce qui est le résultat de l'effort qui a été demandé à de nombreux bureaux des Nations Unies de réduire leurs ressources budgétaires de 2 %. En particulier, le Directeur a souligné que les activités du Bureau relatives à la formation dans le domaine du droit spatial ressentiraient l'effet de cette réduction.

Point n'est besoin de dire, Monsieur le Président, que pour notre délégation mais aussi pour d'autres délégations des pays en développement, cette nouvelle est très décevante. Elle signifierait que l'une des principales questions, à savoir le renforcement des capacités en droit spatiale définie par UNISPACE III comme partie importante d'une stratégie pour répondre aux besoins globaux dans le domaine de l'espace, serait négligée.

À la suite des recommandations d'UNISPACE III, un atelier sur le renforcement des capacités en droit spatial s'est tenu à La Haye en 2002 et plusieurs recommandations ont été faites. L'on a pensé qu'au fur et à mesure que les États appliqueraient leurs obligations, l'OOSA devrait développer des éléments fondamentaux qui pourraient être incorporés dans la législation nationale spatiale et les régimes de brevets. Concernant l'enseignement en droit spatial, on pourrait procéder à deux niveaux, à savoir au niveau des programmes universitaires et des programmes pour étudiants et éducateurs. Troisièmement, que des ateliers à court terme et des cours de formation réguliers devraient se tenir dans des États et des régions en particulier pour renforcer la capacité en droit spatial. Quatrièmement, créer des bases de données sur le droit spatial comprenant des informations sur les institutions qui offrent des cours en droit spatial. Et enfin, qu'une brève série de conférences sur les principes du droit spatial visant des professionnels et des étudiants devrait être mise au point par l'Institut international du droit spatial, diffusée de façon prioritaire par

l'OOSA, via des vidéos, conférences, internet et d'autres vecteurs.

Certaines de ces recommandations ont certes été appliquées, Monsieur le Président, mais il est indubitable qu'il faudrait continuer à les appuyer et à les renforcer. Par exemple, l'OOSA a une base de données des institutions qui offrent des cours dans le droit spatial. Nous avons d'ailleurs reçu une version mise à jour pour appuyer nos discussions sur la formation dans ce domaine, mais peu des facultés de droit ou institutions mentionnées dans la base de données offrent des bourses. Par conséquent, on ne sait pas si la liste existante de bourses vise tout particulièrement ou non des étudiants des pays en développement. Nous pensons que l'OOSA pourrait en faire davantage pour encourager les institutions et organisations des pays développés à offrir des bourses à des étudiants des pays en développement afin de renforcer le droit spatial conformément aux recommandations d'UNISPACE III.

Monsieur le Président, une autre des recommandations qui n'a pas vu le jour est une proposition que l'IISL mette au point une série de conférences sur le droit spatial qui puisse être diffusée aux fins de l'enseignement à distance. L'enseignement à distance est l'une des façons les plus efficaces de diffuser l'information en particulier dans les pays en développement et ses avantages devraient être exploités. D'autres organisations internationales ont eu recours avec grand succès à cette méthode comme l'OMPI, par exemple, qui a des cours internet fondamentaux et avancés sur le droit de propriété intellectuelle qui sont gratuits ou coûtent un prix minimum. C'est certainement quelque chose que l'OOSA en coopération avec l'IISL pourrait explorer.

Pour en revenir à la mise à jour des bases de données sur les cours de droit spatial, l'OOSA pourrait peut-être prendre en considération tout particulièrement les cours proposés par l'Institut de technologie du Massachusetts pour utiliser et mettre au point un système de cours fondamentaux en droit spatial. Selon une proposition de l'atelier qui s'est tenu à La Haye en 2002, l'OOSA a tenu aujourd'hui quatre ateliers, en Corée en 2003, au Brésil en 2004, au Nigeria en 2005, en Ukraine en 2006, et il s'agissait d'ateliers régionaux sur le droit spatial, et un atelier qui était censé se tenir en Thaïlande l'an dernier a été repoussé jusqu'à cette année.

Monsieur le Président, au cours de l'atelier organisé par le Nigeria sur le droit spatial, en 2005, il a été convenu qu'il serait possible de relever le défi posé en matière d'éducation grâce à des moyens de compléter les ressources pour l'éducation. L'OOSA a été encouragé à mettre au

point un cours fondamental sur le droit spatial et également d'identifier des possibilités d'accorder des bourses à des étudiants. Au cours des première et deuxième conférences africaines de haut niveau sur l'espace, la science et la technologie pour le développement durable qui se sont tenues au Nigeria en 2005 et en Afrique du sud en 2007, respectivement, la nécessité d'assurer le renforcement des capacités dans les sciences de l'espace et la technologie de façon générale, a été particulièrement évoquée.

Monsieur le Président, pendant le colloque fort intéressant sur le renforcement des capacités en droit spatial qui a été présenté conjointement par le CSL et l'IISL au Sous-Comité juridique en 2007, l'un des participants, M. Laferranderie, a dit que le volume de documentation sur le droit spatial était devenu énorme. Hier encore, une recommandation a été faite sur l'utilisation de la révolution de la technique de l'information pour le renforcement des capacités. À cet égard, l'orateur a proposé un espace dédié avec des bases de données spéciales et des ressources électroniques. Il a proposé d'utiliser des CD-Rom multilingues qui pourraient être distribués en créant des cours types et d'autres ressources d'enseignement qui puissent être délivrées par internet.

Au même colloque, le Pr (??) a mis l'accent sur un aspect particulièrement important qu'est le réseautage. Il a mentionné l'expérience de nombreuses institutions existantes telles que le Centre européen pour le droit spatial qui organise un forum en un seul jour qui se tient tous les ans pour fournir aux professionnels du secteur spatial une possibilité de procéder à un échange de vues. Ce forum, en coopération avec l'OOSA, pourrait peut-être voir s'il est possible d'établir un forum semblable en partenariat avec l'Afrique et peut-être sous les auspices de la Conférence africaine sur la science et la technologie de l'espace.

Monsieur le Président, les défis que constituent l'élaboration et le maintien de la capacité en droit spatial sont nombreux et peuvent sembler insurmontables. Cependant, il est indubitable que dans un monde mondialisé où la coopération est essentielle, le partenariat dans le renforcement des capacités pour le droit spatial peut considérablement aider les pays en développement. Une excellente possibilité de créer ce partenariat serait pour l'OOSA de participer à la troisième Conférence africaine qui se tiendra en Algérie en novembre de cette année.

Pendant une réunion entre le Bureau des affaires de l'espace extra-atmosphérique et quelques membres du Comité directeur de l'IISL en février de cette année, le Bureau avait proposé un appui à l'ASC, étant donné la nécessité urgente de

renforcer les capacités dans ce domaine cela pourrait être une bonne occasion.

Monsieur le Président, en même temps, les pays développés ne peuvent se permettre de perdre cette possibilité d'aider les pays en développement dans ce domaine. Il est certain que tous les acteurs de l'espace voudraient que les nouveaux venus dans le domaine de l'exploration spatiale et son utilisation soient des partenaires engagés et responsables. Les pays en développement deviendront de plus en plus actifs dans l'espace. Les nouveaux événements dans l'espace exigent de nous tous un nouvel engagement à agir dans un environnement bien régulé. Cette question mérite notre sincère attention. En fait, ceci est particulièrement important dans le cadre des réductions budgétaires et le moment est venu d'aborder les nombreuses recommandations faites lors des années, en particulier dans les ateliers patronnés par le Bureau des affaires spatiales, et d'en faire une réalité.

Et enfin, Monsieur le Président, étant donné le développement en cours du programme de droit spatial, les différentes suggestions par les délégations à cet égard et également le lien qui existe entre ce point et le point 11 de l'ordre du jour, "Échange d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", notre délégation pense que le point consacré au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial devrait être maintenu à l'ordre du jour du Sous-Comité pour l'année prochaine.

Pour donner un effet pratique à certaines des recommandations qui ont été faites jusqu'à présent afin de renforcer l'élaboration de capacités en droit spatial, nous demandons que l'OOSA envisage de préparer un document de conférence à notre intention, qui nous sera proposé l'année prochaine et qui résumera toutes ces recommandations, qui donnera la possibilité d'effectuer une mise à jour en ce qui concerne leur réalisation, et donnera également un effet pratique aux recommandations. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci infiniment, Madame, pour votre intervention de qualité, et votre contribution aux débats au titre du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Votre déclaration était très complète. Vous avez abordé différentes questions, de nombreuses questions relatives à ce point. Il sera très difficile, par conséquent, d'en faire un résumé complet, reprendre toutes ces idées brandies lors de votre intervention.

Je voudrais dire que vous avez appelé urgemment à renforcer la coopération aux pays en développement ainsi qu'à renforcer l'aide aux pays en développement dans le domaine du droit spatial. Vous avez également résumé les efforts qui ont été déployés par votre gouvernement et vous avez fourni quelques exemples illustratifs. Vous avez attiré notre attention sur le fait que le budget des Nations Unies, y compris le budget du Bureau des affaires spatiales a été réduit. Cela a provoqué la déception de votre pays mais également d'autres pays en développement. Vous nous avez rappelé le premier Atelier portant sur le renforcement des capacités, à La Haye en 2002.

Vous avez également rappelé quelques recommandations qui avaient été faites. Vous nous avez proposé une certaine évaluation de ces recommandations. Certaines ont été appliquées, d'autres pas. Certaines recommandations, vous l'avez dit, ont été appliquées, mais sans aucun doute, elles doivent être appuyées afin d'aller de l'avant et de renforcer ces applications. Vous avez également mentionné la proposition qui a été proposée par l'Institut international de droit spatial, un document qui pouvait être diffusé aux autres personnes intéressées. Vous avez rappelé d'autres ateliers des Nations Unies, l'Atelier de La Haye, et un atelier qui devait se tenir l'année dernière et a été reporté à cette année. Cet atelier devait se tenir en Thaïlande.

Vous avez poursuivi en mentionnant ce qui avait été fait lors de la deuxième Conférence qui a été tenue en Afrique du sud dans le domaine du droit spatial, et vous avez également attiré notre attention sur certaines propositions spécifiques faites lors d'un colloque qui avait été proposé par l'Institut international du droit spatial et l'Association de droit spatial.

Une idée très intéressante que vous nous avez proposée concerne la création d'un partenariat que le Bureau des affaires spatiales participe au chapitre de renforcement des capacités, et que cela se fasse dans le cadre de la Conférence qui aura lieu en Algérie en novembre de cette année.

Et finalement, vous avez dit que ce point "Renforcement des capacités" doit rester inscrit à l'ordre du jour de l'année prochaine. Vous avez également proposé que le Bureau doit envisager l'élaboration d'un document de séance qui reprendrait les recommandations qui ont été faites et fournirait une actualisation de ce qui a été effectué, et également qui permettrait de souligner les ajouts pour appliquer de façon efficace les recommandations. Excusez-moi si je n'ai pas tout repris, mais j'ai repris les points clés de ce que vous aviez dit lors de votre intervention. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Allemagne.

**M. I. NIEMANN** (Allemagne)  
*[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'Allemagne reconnaît les applications des appels qui ont été faits pour renforcer les efforts en matière de capacités dans le domaine du droit spatial et nous accordons une importance capitale à cette question. L'Allemagne est dotée d'une des institutions chefs de file en la matière, en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit international spatial. Je nomme l'Institut du droit aérien et spatial de l'Université de Cologne qui figure dans l'annuaire figurant dans le document CRP.4.

Les formations possibles sont peu utiles si les étudiants ne peuvent pas se les payer. La délégation allemande voudrait par conséquent saisir cette occasion de souligner un certain nombre, de mettre en exergue un certain nombre de formations et d'internats possibles en Allemagne qui pourraient appuyer la recherche, l'éducation dans le domaine du droit spatial. Le Bureau des affaires étrangères allemand ainsi que le Ministère fédéral de la Coopération du développement économique financent des échanges universitaires avec des pays étrangers par le biais d'institutions, du Service d'échanges universitaires allemand et de la Fondation Alexander von Humboldt. Ces programmes d'internat du Service d'échanges universitaires incluent entre autres les internats annuels pour les étudiants et pour les diplômés dans toute une série de domaines d'études, le financement de la participation lors de cours d'été pour les universitaires d'été, des séjours pour effectuer des recherches pour des universitaires, ainsi que des voyages d'études et des internats.

Faisant partie de ce financement auquel participe le Service d'échanges universitaires, une partie de ce financement est particulièrement affecté à la promotion de la coopération en matière d'éducation avec les pays en développement. En 2007, ce service a financé un total de 35 000 étudiants et universitaires provenant de pays étrangers, dont 30 000 provenaient de pays en développement ou de pays nouvellement industrialisés.

La Fondation Alexander von Humboldt a permis à des universitaires hautement qualifiés étrangers de séjourner en Allemagne et ainsi promouvoir la poursuite des contacts professionnels établis lors de leur séjour. La Fondation Humboldt a accordé à des jeunes universitaires chaque année, la possibilité de faire des internats. Un programme d'internat spécifique de la Fondation, le programme George Foster, est spécialement consacré à ces universitaires provenant de pays en développement



et de pays nouvellement industrialisés. Les possibilités en matière d'internet mentionnées sont en principe possibles dans tous les domaines d'études et de recherches et peuvent être utilisées pour la promotion du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Les candidats potentiels peuvent se tourner vers l'Ambassade d'Allemagne dans leur pays respectif qui leur donnera les détails supplémentaires.

Monsieur le Président, afin d'aller de l'avant dans l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace, l'Institut de Cologne fournit une gamme de documents appelés documents juridiques de base en droit spatial depuis 1989. Cela a été publié par le Pr Bocshtigel, le Dr Benko, et le Pr Hoeble. Vous avez toute une série de feuilles volantes qui regroupées forment cinq volumes de 4 500 pages. C'est une référence essentielle, un outil de recherche important pour ceux qui participent à la formulation, l'application, la gestion de la politique et du droit spatial. Ce format de feuilles volantes permet une actualisation régulière du matériel comme cela a été souligné dans la déclaration du Directeur du Bureau des affaires spatiales lors de sa déclaration au Sous-Comité juridique lundi, le document (??) 13 a été publié en octobre 2008, le 14 sera publié cet été.

Les étudiants, les bibliothèques, les universités des pays en développement peuvent se procurer tous ces documents à des conditions particulièrement favorables, directement auprès de la maison d'édition. Outre cette version papier, une version base de données est disponible depuis 2006.

Afin de faciliter le travail du Sous-Comité juridique en 2009, un accès libre à cette base de données peut être garanti à toutes les délégations du Sous-Comité juridique ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales des Nations Unies. S'il vous plaît, regardez les documents que vous trouverez au bureau d'information à l'entrée de la salle de conférence où vous pourrez trouver les informations concernant l'inscription et le mot clé. D'autres copies peuvent être obtenues auprès de la délégation allemande.

L'Institut a également coopéré avec le Bureau des affaires spatiales depuis 2003 tout particulièrement en ce qui concerne la collecte et l'évaluation de la législation internationale et la législation nationale en matière de l'espace. Dans cette coopération, l'Institut s'est fondé sur ses ressources, des ressources acquises tout au long des diverses années et sur la base de données ainsi que sur les documents susmentionnés.

En outre, l'Institut du droit aérien et du droit spatial de l'Université de Cologne et le Centre aérospatial allemand ont lancé un projet commun

visant à développer un commentaire spécifique sur le Traité relatif à l'espace et les traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Ce commentaire sera publié par l'Institut. Cette publication sera composée de trois volumes et sera publiée entre 2009 et 2011. Ces activités couvriront les connaissances en matière de droit spatial de façon très extensive et permettront de traiter toutes les questions ouvertes en matière d'interprétation de façon assez intensive. Ainsi, cela pourra nous permettre de mieux comprendre et de comprendre de façon plus homogène le droit spatial. Ce sera une contribution de valeur au renforcement des capacités en droit spatial. Pour de plus amples informations à cet égard ainsi qu'à l'égard des activités actuelles de l'Institut de Cologne, s'il vous plaît, veuillez vous référer au rapport annuel qui se trouve à l'entrée de la salle.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant de l'Allemagne, pour votre déclaration au titre du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Vous avez attiré notre attention sur de nombreuses activités que votre pays, que les institutions allemandes effectuent dans le domaine du droit spatial afin de renforcer les capacités en la matière, également afin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Votre pays offre de très nombreuses possibilités aux étudiants dont la majorité provient de pays en développement ou nouvellement industrialisés.

Vous avez également attiré notre attention sur le grand volume en nombre d'activités de l'Institut de droit spatial de l'Université de Cologne, notamment la recherche importante, la collecte de documents juridiques publiés depuis 1989. Ces documents maintenant équivalent à 4 500 pages. Afin de faciliter le travail du Sous-Comité juridique vous nous avez proposé d'avoir recours au libre accès de cette base de données, libre accès accordé à toutes les délégations du Sous-Comité ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales.

En outre, l'Institut du droit spatial de l'Université de Cologne ainsi que l'Agence spatiale allemande ont lancé un projet commun visant à fournir des commentaires spécifiques sur le Traité relatif à l'espace et aux autres traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

Je pense qu'il s'agit là d'informations importantes et je vous en remercie.

L'orateur suivant sur ma liste est le distingué représentant du Japon. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. D. SAISHO** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, au nom du Gouvernement japonais c'est avec grand plaisir que je prends la parole à l'occasion de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je vais faire état des efforts du Japon déployés dans le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.

Monsieur le Président, inutile de dire ici que la formation continue et le renforcement des capacités sont tout à fait essentiels pour aller de l'avant dans l'étude du droit spatial. L'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, la JAXA, pose des axes en ce qui concerne l'éducation dans le domaine du droit spatial. JAXA encourage grandement les étudiants de la région Asie-Pacifique à participer à la simulation de procès, la Cour Manfred Lachs, cette simulation de procès dans cette cour est organisée par l'Institut international de droit spatial. Depuis 2001, JAXA a soutenu les équipes qui ont gagné lors des concours organisés pour la région Asie-Pacifique, en fournissant, en finançant le voyage pour participer au final tenu lors de la Conférence internationale aéronautique. Nous savons que de nombreux étudiants de la région Asie-Pacifique sont intéressés par cela. L'année dernière, 39 équipes provenant de six pays de la région ont participé.

Cette cour fournit la possibilité aux étudiants intéressés dans l'étude du droit spatial de faire montre de leur intérêt d'interagir et de tirer une expérience pratique de l'application du droit spatial. Le Japon est déterminé à contribuer de façon continue à la promotion de l'éducation en matière de droit spatial et nous espérons que ce parrainage de JAXA permettra aux jeunes étudiants de la région Asie-Pacifique d'échanger leurs connaissances, d'élargir leurs points de vue, et d'étendre leurs capacités afin d'avancer sur le chemin de l'étude du droit spatial à l'avenir.

Monsieur le Président, lors du groupe de travail sur la sensibilisation et l'éducation en matière spatiale lors de la 13<sup>e</sup> session du Forum régional Asie-Pacifique de l'Agence spatiale, APRSAF, qui s'est tenue à Jakarta en 2006, il a été reconnu qu'il était important de fournir du matériel didactique en matière de droit spatial ainsi qu'en matière de technologies et sciences spatiales, particulièrement aux pays en développement. Par l'entremise de ce groupe de travail, nous avons diffusé du matériel didactique s'agissant des techniques et des sciences spatiales. Nous serions ravis de poursuivre un travail analogue dans le domaine du droit spatial si les documents pertinents sont disponibles pour les membres du groupe de

travail et que ceux-ci peuvent les diffuser davantage.

Par exemple, depuis que l'annuaire concernant les possibilités en matière d'enseignement dans le domaine du droit spatial qui a été dressé par le Bureau et qui a été revu l'année dernière, depuis que ceci a été publié, cela constitue une source importante d'information, nous nous sommes intéressés à la diffusion de ce matériel aux pays en développement par le biais du cadre de l'APRSAF, du groupe de travail portant sur la sensibilisation et l'enseignement en matière d'espace.

La réunion des experts travaillant sur l'éducation, l'enseignement en matière de droit spatial qui s'est tenue à Vienne en décembre 2009 fournissait également une approche fructueuse. Nous sommes intéressés, en collaboration avec le Bureau, par présenter cet annuaire à la région Asie-Pacifique par le biais du schéma proposé par l'APRSAF, une fois que ces programmes auront été tous présentés.

En outre, depuis la fin de l'année dernière, JAXA a créé un site web où vous pouvez trouver de l'information sur les traités internationaux relatifs à l'espace ainsi que sur les lois, la législation nationale en matière d'espace de différents pays, dans la langue d'origine mais également en japonais. Nous pensons que ceci permettra de renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial. Merci beaucoup.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur, pour votre contribution aux débats au titre de ce point. Dans votre intervention, vous avez mentionné le fait que l'Agence d'exploration aérospatiale japonaise JAXA pose des axes en matière d'enseignement dans le domaine du droit spatial. Vous avez parlé de la participation d'étudiants de la région Asie-Pacifique lors du procès simulé et du Concours organisé par l'Institut international de droit spatial. 39 équipes de la région ont participé l'année dernière. Vous avez également fait état du fait que le Japon était déterminé à contribuer de façon continue à renforcer l'enseignement en matière de droit spatial et que l'Agence JAXA aidait des étudiants de la région à échanger leurs points de vues et renforcer ainsi les capacités.

Vous avez également parlé de l'Atelier concernant la sensibilisation et l'éducation en matière d'espace, du Forum qui s'est tenu à Jakarta. À cette occasion, il a été reconnu qu'il était important de fournir du matériel didactique en matière de droit international mais également en ce qui concernait la technologie et la science spatiale. Vous avez également attiré notre attention sur le

fait que JAXA avait créé un site web où nous pouvions trouver des informations sur les traités internationaux relatifs à l'espace ainsi que sur la législation nationale relative à l'espace de différents pays, dans la langue d'origine mais également en japonais.

Je vous remercie, Monsieur, pour votre intervention. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada.

**M. M. BOURBONNIERE** (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le Canada se réjouit d'entendre ce genre d'initiative, ces possibilités dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Le Canada depuis longtemps a accumulé une certaine expérience en ce qui concerne particulièrement les universités et leur travail en matière de droit spatial. Nous avons une chaire particulière qui se consacre au droit spatial. Ici, nous utilisons un cours bilingue pour l'étude du droit spatial. Il y a de nombreux diplômés dans le domaine du droit spatial et il y a de nombreuses possibilités pour les étudiants de s'informer.

Le Collège royal militaire du Canada fournit également un cours portant sur le droit et la politique spatiale, depuis 1995. Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci infiniment, M. le représentant du Canada. Vous nous avez rappelé que le Canada s'intéressait depuis longtemps à l'enseignement du droit spatial et à la recherche en la matière. Vous avez mentionné en particulier les activités de l'Institut du droit spatial et aérien de l'Université de Montréal.

Il s'agissait du dernier orateur figurant sur ma liste, mais y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vois que l'Ambassadeur du Chili demande la parole.

**M. R. GONZÁLEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je serai très bref. Je voudrais ici exprimer mes félicitations très sincères au secrétariat pour le travail effectué, sans mettre de côté les autres thèmes abordés. Il s'agit ici pour mon pays d'un des principaux thèmes que nous abordons aujourd'hui. Tout ce qui a trait à ce thème nous permettra par la suite de mieux appréhender ce qui nous est semé.

Ce que nous faisons ici dans le cadre du groupe de travail, nous aimerions qu'en ressortent des recommandations très concrètes qui puissent être diffusées aux universités, à tout ce réseau d'universités, mais un réseau tout à fait concret. On nous a soumis un document et il est vrai que le coût

que demande l'université est très élevé. Donc, il faut trouver une certaine manière au sein des Nations Unies pour créer un réseau et ainsi, comme je l'ai proposé hier, nous mettre en contact avec les directeurs qui proposent ces cours. Nous pourrions les inviter et organiser ici une session dans le cadre de l'Assemblée générale. Il s'agirait d'une question relative à l'enseignement et qui nous permettrait de mettre en exergue ce thème de l'enseignement.

De nombreux pays n'ont pas de législation nationale et mon pays en fait partie. Nous commençons en ce moment à créer, à lancer des projets, à créer des institutions, mais il nous manque l'élément de base, les lois, les instruments juridiques nationaux, la législation nationale. C'est pour cela que nous devons nous lancer dans une tâche de sensibilisation très complexe. Dans mon pays, on a tendance à répondre, oui, oui, on a ratifié toutes les conventions, tous les traités en la matière, nous avons participé à toutes les négociations.

Le droit international fait partie du droit interne, nous n'avons pas besoin de législation nationale en la matière. Mais c'est une erreur largement répandue. C'est une autocritique que je fais ici. C'est ce qui arrive dans mon pays, mais j'ai l'impression que ça arrive dans de nombreux pays également. Donc, il faut harmoniser les législations entre les pays qui possèdent cette législation et ceux qui ne la possèdent pas, et à la lumière de cela créer des conventions très rigoureuses qui permettent de doter les personnes des capacités pour mener à bien les actions essentielles.

On parle beaucoup du changement climatique du point de vue scientifique. On parle beaucoup de changement alimentaire, mais on sait peu vers quels instruments juridiques se tourner pour traiter ce problème et comment, par exemple, contribuer à créer cette législation.

Comme élément pratique, malheureusement, Monsieur le Président, je ne pourrai rester que jusqu'à lundi, j'aurais souhaité bien sûr être là lors du débat du rapport. Je voudrais qu'il soit consigné dans le rapport que des débats et du groupe de travail sortent une recommandation très concrète concernant la création d'un réseau, les centres ici mentionnés et ceux qui ne figurent pas dans le document mais qui voudraient faire partie de ce réseau, que l'Université des Nations Unies accomplisse cette tâche, il y a un mandat pour cette Université des Nations Unies, il y a des résolutions qui ne traitent pas de cette question en particulier, mais ce que fait l'Université des Nations Unies, c'est le renforcement des capacités, j'utilise le terme en anglais *capacity building*. Ainsi en créant ce réseau nous pourrions établir des formations, des cours qui pourraient être orientés vers les pays en développement.

Un des grands avantages du domaine de l'enseignement c'est que dans ce domaine, il n'y a pas trop de rigidité, les institutions sont plus flexibles. Je félicite à nouveau le secrétariat pour le travail de qualité qu'il a effectué, et également je félicite Mme Antobella (??) qui a contribué de façon significative à nos travaux, et nous aurons la possibilité de débattre de ce thème dans le cadre du groupe de travail. Cela sera placé entre de bonnes mains, la distinguée professeur de l'Université de Vienne, je la connais depuis longtemps. Elle effectue déjà un travail important de créer des lignes directrices pour nous orienter dans notre débat.

Tout cela c'est très bien, mais il faut absolument arriver à une recommandation, comme nous l'avons fait, peut-être créer une réunion de haut niveau dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale. Je pense qu'il faut suivre cette affaire, comme le dirait M. Niklas. J'aimerais que mon ami se penche à nouveau sur cela. Cela ne doit pas faire l'objet de travaux ponctuels, mais cela doit se faire dans le cadre d'un groupe de travail et dans le cadre des délibérations de l'Assemblée générale.

Il faut finalement aborder un point qui n'a pas vraiment à voir, mais revenons à ce que je disais la dernière fois. Je résiste à tout sauf à la tentation. La tentation à laquelle je ne peux pas résister est la suivante. Nous avons effectué une grande tâche, une tâche importante, fructueuse, qui se trouve reflétée dans les instruments juridiques, il y a une réalité, il y a un produit fini. Le secrétariat effectue depuis de nombreuses années un travail de qualité, d'excellente facture, mais nous nous trouvons confrontés au fait que l'Assemblée générale nous a accordé, par exemple, la dernière fois, 45 minutes pour débattre des points. Mais si nous continuons dans ce sens, nous n'aurons plus que 15 minutes. Ils nous accordent ces quelques minutes comme s'ils nous accordaient une faveur. Il faut que cela soit clairement stipulé et que cela soit consigné dans le rapport, qu'on envoie une lettre au Président de l'Assemblée générale, s'il vous plaît, je vous le demande. Je vais devoir m'atteler à la tâche de revoir ce rapport, non pas parce que je suis méfiant, mais parce que je vais prendre le temps de me pencher sur ce rapport pour vérifier si cela est mentionné.

Il faut envoyer une lettre à l'Assemblée générale car ici c'est un manque de respect, respect vis-à-vis de ces délégations qui vont à New York et qui souhaitent parler de thèmes aussi importants, et cette année cela est encore plus important.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur. Merci beaucoup, M. le représentant du Chili, de cette contribution à notre débat et de nous avoir ainsi longuement parlé des résultats de nos travaux dans le cadre des efforts réalisés pour assurer le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial et en établissant des réseaux entre les institutions qui œuvrent dans ce domaine particulier. Vous avez parlé également de tous ces objectifs que nous avons gardés présents à l'esprit. Vous avez attiré l'attention sur le fait que l'Assemblée générale en abordant ces questions devrait peut-être y consacrer davantage de temps et d'intérêt. Merci beaucoup, M. l'Ambassadeur du Chili.

Vous souhaitez intervenir ?

**M. R. GONZÁLEZ ANINAT** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, mais il y a deux choses que je voudrais exposer très clairement. Je n'ai pas demandé que l'on accorde davantage de temps, j'ai demandé que l'on accorde le temps voulu à ce thème et d'autres amis peuvent me servir de témoins, ce thème doit se voir consacrer trois ou quatre jours, or en définitive, on ne lui a donné qu'un jour. Il ne s'agit pas de beaucoup de temps, il s'agit du temps voulu. Nous avons droit à quatre jours, nous en avons eu un.

Et puis, il y a une chose importante que vous avez omis de dire dans votre résumé, à moins que quelqu'un n'y voit d'objection, je vous ai demandé solennellement, d'envoyer une lettre officielle rédigé par vous en votre qualité de Président, avec le Directeur du Bureau des affaires spatiales concernant l'espace extra-atmosphérique, et demandant que dans le cadre des délibérations à l'Assemblée générale on envisage la possibilité d'incorporer ce thème dans le cadre des délibérations proprement dites de l'Assemblée générale.

Et quatrième, j'ai demandé que ce soit le Bureau de l'Université des Nations Unies à New York qui s'occupe de ces questions, et j'espère bien que tout ceci soit reporté dans le rapport parce qu'en toute humilité, j'estime que c'est important. Autrement, je ne le mentionnerais pas parce que j'ai beaucoup de respect pour vous, pour le secrétariat, pour tous les délégués ici présents, et je n'aurais pas voulu reprendre la parole sur des questions de peu d'importance. Mais par respect pour nous, par respect pour l'immense importance de ce thème, pour que cela permette enfin aux pays en développement de dire nous allons avoir accès à ces connaissances.

Voilà ce que je demanderai, je prie le secrétariat de prendre note des quatre demandes que j'ai présentées, sinon malheureusement, il faudra que j'y revienne en plénière du Comité en disant que ce paragraphe ne reflète pas de façon suffisamment claire ce que j'ai dit. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Ambassadeur du Chili. Il est bien évident que nous allons prendre bonne note de votre proposition et qu'elle sera dûment reflétée au rapport et traduite dans la pratique, cela va sans dire. Si le Comité l'a accepté, ce sera en effet envoyé au Secrétaire général ou au Président de l'Assemblée générale aux fins d'information, pour qu'ils soient mis au courant de cette demande et de la nécessité d'accorder toute l'attention voulue à ces questions. Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. le représentant du Maroc.

**M. S. RIFFI** (Maroc) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour, ma délégation souhaiterait faire quelques remarques sur le document A/AC.105/C.2/209/CRP.5 et concernant le *draft education curriculum on space law*. En effet, ce document de bonne qualité, et je profite de cette occasion pour remercier les auteurs qui l'ont établi, nous pose un petit problème.

Les questions sont les suivantes. Est-ce que ce programme de base est destiné à l'ensemble des pays, y compris les pays en développement ? Est-ce que ce programme est destiné uniquement aux universités et instituts spécialisés ou bien à tout organisme de promotion du droit de l'espace ?

Monsieur le Président, comme l'a bien soulevé ma collègue de la délégation du Kenya, en Afrique et pas uniquement en Afrique subsaharienne, il n'existe aucun institut spécialisé dans l'enseignement du droit de l'espace. Autrement dit, en Afrique, les experts dans ce domaine sont presque inexistantes. Croyez-vous qu'avec un ?? de programmes de base relatifs au droit de l'espace, pourrions-nous faire de la sensibilisation et de la promotion du droit de l'espace dans les pays en développement, en particulier en Afrique qui n'ont pas de législation nationale ?

Qu'en est-il des centres régionaux ? Est-ce que ces centres doivent intégrer ce programme en entier dans leur cursus ? Sachant qu'actuellement au Centre régional installé à Rabat consacre uniquement 10 heures pour les cours de droit de l'espace.

Monsieur le Président, ma délégation pense que ce programme nécessite beaucoup de

ressources et qu'il n'est pas adapté à la réalité des pays en développement, en particulier des pays africains. Le Bureau des affaires spatiales devrait apporter plus de contributions dans ce sens.

Monsieur le Président, n'est-il pas judicieux d'établir un programme de base allégé ou bien un programme d'initiation qui sera attaché au document CRP.5 et dans lequel on propose un programme adapté à la sensibilisation des pays en développement et au droit international de l'espace et à sa promotion et au renforcement des capacités dans le domaine spatial ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** : Merci bien, M. le distingué représentant du Royaume du Maroc, de votre intervention par laquelle vous avez posé plusieurs questions qui devraient être répondues par notre secrétaire. Je vous donne la parole, M. le secrétaire.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Quelques mots simplement pour expliquer comment ce travail se fait dans le cadre d'un groupe avec les éducateurs et les responsables de centres. Je ne suis pas certain que ce soit parfaitement clair dans le curriculum, en tout cas le projet de curriculum que les délégations ont reçu, et je précise bien que c'est un projet, il reste encore beaucoup à faire. Il faut encore trouver un équilibre entre les différents modules, voir comment ces modules de droit spatial peuvent être réalisés dans les programmes existants tels qu'ils sont déjà enseignés. Mais ces modules ont déjà été établis. Je crois que dans quatre cas, pour enseigner les technologies spatiales, les directeurs de tous les centres régionaux sont impliqués dans ce processus, y compris d'ailleurs le centre mentionné au Maroc, et il est très important que ce projet soit véritablement lancé et que l'on puisse utiliser ces possibilités dans le cadre de ces programmes. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir tenté de répondre à certaines des questions qui ont été posées dans l'intervention de notre éminent collègue du Maroc.

[*l'orateur poursuit en français*] : Est-ce que ces réponses sont satisfaisantes pour vous ? Merci bien pour votre coopération, M. le distingué représentant du Maroc.

[*l'orateur poursuit en anglais*] : Il y a également la demande qui avait été faite par le représentant de l'Arabie saoudite. Je lui donne la parole.

**M. M. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, vu le document que nous avons devant nous, et d'après tout ce que j'ai entendu des collègues qui ont pris part aux discussions, je dirais qu'il n'y a pas d'enseignement du droit spatial, nul en droit ne peut donner des cours dans ce domaine dans nos régions. C'est pourquoi, il vaut mieux créer un centre arabe parlant la langue arabe et non en anglais ou en français, parce que vous savez nous sommes 350 millions de personnes et je crois que nous avons le droit d'apprendre tout ce qui concerne l'espace et le droit. C'est pourquoi je demande au Bureau de créer le centre arabe, de demander officiellement aux pays arabes de créer ce centre afin de donner des cours concernant le droit spatial et concernant les sciences spatiales en langue arabe.

Mais j'aimerais ajouter ici qu'il y a une université en Égypte qui donne un diplôme de magister ou de doctorat dans le domaine des sciences spatiales, c'est l'Université de Hain Champs en Égypte, au Caire.

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite qui a suggéré tout particulièrement de créer un centre pour l'enseignement des sciences spatiales en arabe, étant donné qu'il y a une immense population qui utilise cette langue et qui a besoin de tels cours.

Y a-t-il d'autres interventions à ce propos ? Je pense que ce n'est pas le cas. Nous allons donc poursuivre l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial", lundi matin.

**Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux** (point 10 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous proposer maintenant de passer à l'examen du point 10. "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". À ce propos, un seul orateur s'est inscrit, le représentant des États-Unis d'Amérique.

**M. S. MCDONALD** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes heureux que le Sous-Comité échange des informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. L'adoption des Directives sur les débris spatiaux a été une mesure clé dans les guides à donner aux nations à propos de

cette question toujours plus importante et dans le cadre de nos échanges au Sous-Comité, nous espérons que ce point de l'ordre du jour aidera les membres à comprendre les différentes optiques des pays à propos de ce sujet.

Depuis longtemps, les États-Unis ont reconnu l'importance qu'il y avait à gérer la création et les effets des débris spatiaux, et les institutions gouvernementales américaines qui ont participé à ces activités spatiales ont un cadre fourni de statuts, de règlements, de politiques internes qui prennent en considération la réduction des débris spatiaux à partir des satellites et en particulier lorsqu'ils sont en fin de vie. La NASA est la principale organisation gouvernementale américaine qui a un programme de recherche sur les débris orbitaux et qui a un bureau du programme des débris orbitaux au Centre Lyndon Johnson depuis 30 ans. La NASA a fait paraître dès avril 1993 une politique concernant la gestion des débris orbitaux, et depuis lors cette politique s'est considérablement étendue et élargie.

En 1997, utilisant les directives existantes de la NASA, les institutions et départements pertinents du Gouvernement américain ont rédigé une série de normes qui ont été fournies à l'industrie et adoptées formellement au début de l'année 2001 et sont particulièrement mentionnées dans la politique nationale sur l'espace signée par le Président Bush en 2006. Elles ont servi également de base aux Directives sur la réduction des débris spatiaux adoptées par le Comité de coordination des débris spatiaux en 2002, et le document devant servir de directives pour le Comité de l'espace extra-atmosphérique adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007.

La NASA est membre fondateur du Comité de coordination des débris spatiaux et a joué un rôle de premier plan dans le débat sur les débris spatiaux ainsi qu'au Sous-Comité scientifique et technique de l'espace extra-atmosphérique depuis que cette question y figure, c'est-à-dire depuis 1994. Etant donné la genèse de ces normes, toutes les politiques, toutes les exigences de la NASA en la matière, ainsi que les pratiques et les normes correspondent aux Directives en matière de réduction des débris spatiaux de l'IADC et des Nations Unies.

La NASA applique des mesures aux débris spatiaux par l'intermédiaire de toute une série de directives, de documents présentant des exigences de procédures, de normes relatives à la mise en œuvre, mesures qui sont applicables à tous les programmes de la NASA et qui vont de la conception même du dessin à la façon de disposer de ces débris en fin de vie. Vous pouvez trouver

dans la version écrite de cette déclaration des citations particulières relatives à ces mesures.

L'administration océanique et atmosphérique nationale gère différents satellites pour la météorologie et l'environnement dans les régimes de l'orbite géostationnaire et l'orbite à faible altitude. Le Département de la défense suit les pratiques générales de la réduction des débris spatiaux tel que je l'ai mentionné tout à l'heure. La Directive DOD3100.10, politique spatiale, prévoit tout particulièrement que la création de débris spatiaux doit être réduite au minimum. La minimisation des débris spatiaux doit être incorporée dans la conception et l'exécution d'essais spatiaux, d'expériences et de systèmes spatiaux.

La politique spatiale DOD s'efforce de minimiser ou de réduire l'accumulation de ces débris d'une façon à la fois efficace et peu onéreuse, correspondant aux besoins de la mission. En outre, des efforts sont étayés et appuyés dans l'instruction 3100.12 DOD, Appui spatial. Cette instruction stipule que les pratiques de réduction des débris spatiaux doivent être prises en considération lors de l'acquisition et de la mise en place de systèmes spatiaux.

Des procédures d'application pour ces politiques et directives se trouvent dans la révision du manuel sur la réduction des débris spatiaux des forces militaires et du Centre des systèmes de missiles. Le document prévoit des directives, examine des considérations sur la stabilité des orbites pour en terminer avec ces déchets, donne des informations détaillées sur la conception et les mesures fonctionnelles visant à minimiser le risque et éviter des collisions avec des objets pendant le lancement.

Depuis 2009, le Centre des systèmes de missiles et du centre spatial s'occupe de tous les programmes d'acquisition à toutes les phases, conception, mise au point, développement, applications, règlements en ce qui concerne les débris, etc. En outre, les institutions qui brevètent les satellites commerciaux ont également des exigences dans leur procédure d'octroi de brevets qui visent à limiter la création et l'impact des débris spatiaux et très souvent ces exigences sont complémentaires.

Par exemple, cette organisation donne des brevets, réglemente le lancement et la rentrée dans l'atmosphère des véhicules de lancement et de réentrée et le Secrétariat aux transports peut prévenir le lancement ou la rentrée d'un objet s'il met en danger la santé publique et la sécurité, la sûreté ou les biens, ou la sécurité nationale, ou des intérêts politiques étrangers aux États-Unis.

Il y a également des règlements portant sur la réduction des débris spatiaux causés par des véhicules de lancement. Ces règlements prévoient qu'un opérateur puisse assurer qu'il n'y ait pas de contact matériel ou physique non prévu entre le vecteur et l'une quelconque de ses composantes, et la partie essentielle. Que la génération de débris ne résulte pas de conversion de sources d'énergie en énergie fragmentaire. Les sources d'énergie comprennent l'énergie chimique due aux pressions et synectique, et on sait que l'énergie accumulée soit supprimée et que l'on laisse les valves ouvertes, qu'il y ait un système d'aération des systèmes pressurisés que l'on puisse laisser également les batteries déchargées de façon permanente et éliminer toute source d'énergie accumulée.

La Commission des communications fédérale a également adopté un ensemble de règlements globaux concernant la réduction des débris spatiaux en juin 2004. Ces règlements s'appliquent pour l'octroi de brevets aux satellites commerciaux américains et à l'utilisation de satellites non américains. Ces règles comprennent la parution avant autorisation de mesures de réduction des débris y compris les mesures visant à en disposer lorsqu'ils sont en fin de vie. Ces prescriptions peuvent être divisées en deux grandes catégories.

La première concerne la divulgation concernant les mesures pour empêcher que l'objet spatial devienne source de débris, soit grâce à des opérations planifiées ou en raison de failles pendant le fonctionnement normal. Ceci comprend la prévention de perte de contrôle due à des collisions avec des petits débris, des efforts pour réduire au minimum des explosions, le contrôle des débris qui se seraient produits pendant un fonctionnement normal. La divulgation doit porter également sur les méthodes permettant d'éviter des collisions avec d'autres grands objets pendant un fonctionnement normal, en particulier lorsqu'il y a un danger de telle collision, notamment lorsqu'il y a double mise en place d'objets géostationnaires.

La seconde catégorie concerne la divulgation après mission. L'information divulguée est évaluée pour déterminer si l'octroi de brevet correspond aux exigences prévues par la loi sur les communications de 1934 telle qu'amendée, selon laquelle la station proposée doit servir à l'intérêt et aux besoins publics. Les règles FCC exigent qu'à moins que cela ait été rendu impossible par des failles techniques échappant à tout contrôle de l'opérateur, ce dernier doit se débarrasser de toutes les sources d'énergie accumulées. Pour les véhicules géostationnaires, le FCC exige que l'on recoure à la formule prévue par les Directives de réduction des débris spatiaux IADC, avec une exception en ce qui

concerne les ancêtres, entre guillemets, c'est-à-dire les objets lancés avant le 18 mars 2002.

Et enfin, l'Administration atmosphérique et océanique nationale, en plus de sa mission concernant les satellites pour la météorologie et l'environnement est responsable de l'octroi de brevets commerciaux, et ceci doit être prévu dans tous ses brevets. Cette exigence qui figure dans le Code de réglementation fédéral exige que l'entité ayant reçu le brevet dispose de tous les satellites prévus de façon satisfaisante pour le président et obtienne l'approbation de l'administrateur assistant pour le service d'information et des satellites concernant tous les plans et toutes les procédures permettant de terminer l'utilisation des satellites dans le cadre du processus de candidature.

Je vous remercie et je reste à votre disposition, Monsieur le Président, pour toute question.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour votre excellente communication dans le cadre du point 10. Vous nous avez donné une idée très claire des mesures et institutions entreprises et engagées aux États-Unis dans le cadre de cette question et vous nous avez parlé de toute la série de dispositions devant être publiée par différentes institutions.

J'ai été particulièrement intéressé de voir que vous avez souligné également que les détenteurs de brevets doivent satisfaire également à des demandes visant à limiter la création et la génération de débris spatiaux et ceci de façon complémentaire.

Suite à cette liste des différentes institutions et actions ainsi que règles, vous avez fourni également un certain nombre de prescriptions en matière de diffusion. Deux catégories : la première concernant les actions visant à empêcher les débris spatiaux ; la deuxième catégorie concernant la fin de mission. J'ai écouté également la description du rôle de l'Administration océanographique et atmosphérique qui fournit les licences commerciales des satellites de télédétection. Vous avez également parlé de systèmes dont tous ces satellites sont équipés. Je vous remercie infiniment pour ces informations.

Il n'y a pas d'autre orateur sur ma liste. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaiteraient prendre la parole, intervenir au titre de ce point ? Je n'en vois pas. Par conséquent, je considère que nous pouvons poursuivre l'examen du point 10, "Mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", lundi matin.

**Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et**

**à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique** (point 11 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais que nous passions maintenant à l'examen du point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Tout d'abord, je voudrais rappeler aux délégués que le groupe de travail au titre de ce point commencera ses travaux la semaine prochaine sous la présidence de Mme Irmgard Marboe, représentante de l'Autriche.

Y a-t-il des délégations qui souhaiteraient intervenir aujourd'hui, lors de cette session ? Il n'y a pas de demande de prise de parole sur ma liste, mais y a-t-il des demandes de prise de parole maintenant, des délégations qui souhaiteraient faire une déclaration au titre de ce point ? Non. Très bien. Aucun observateur non plus ne demande la parole ? Très bien. Par conséquent, nous poursuivrons l'examen du point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", lundi matin.

J'aimerais lever cette séance mais avant cela, je voudrais rappeler aux délégués notre programme de travail pour lundi matin. Nous nous retrouverons à 10 heures tapantes. Nous poursuivrons l'examen du point 8 de notre ordre du jour, "Projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux". Nous poursuivrons ensuite l'examen du point 9, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Nous poursuivrons également notre examen du point 10, "Mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux", ainsi que l'examen du point 11, "Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique".

Le groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace tiendra également sa cinquième réunion. Y a-t-il des questions, des commentaires relatifs à ce programme de travail qui vous est soumis ? Je n'en vois pas. Cette séance est levée jusqu'à lundi matin 10 heures. Il n'y a pas de réunion de groupe de travail qui soit prévu cette après-midi, par conséquent, je vous remercie pour votre participation à la session de cette après-midi et je vous souhaite de bien vous reposer lors de ce week-end. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 17 h 7.*